

Juin 2018 # N°13

L'ÉDITO

Vertiges européens

Et maintenant, Donald Trump refuse de signer tout accord au G7 ! Après l'embargo Russe, le Brexit, les immigrés de Syrie, les difficultés italiennes et espagnoles à former des gouvernements stables, un sentiment de vertige nous saisit.

Tout paraissait pourtant si bien parti pour les pays européens. Ils sont sortis exsangues de la deuxième guerre mondiale et se sont reconstruits rapidement grâce à de l'intelligence politique. Ils ont renoncé à faire payer les vaincus et ont bénéficié de la bienveillance des États-Unis qui ont eu l'habileté d'éteindre une partie des dettes des États et de faire de nouveaux prêts dans le cadre du Plan Marshall. Entre 1947 et 1951, nos pays ont reçu l'équivalent de 173 Milliards € de 2018 (trois fois le budget annuel de la Pac !). Après la construction du mur de Berlin en 1961, les États-Unis ont accepté des droits de douane exorbitants sur les céréales qui ont permis aux pays européens de devenir autosuffisants grâce à la Pac.

Cela fait bientôt 30 ans que ce mur est tombé. Les Américains n'ont plus aucune raison stratégique de nous faire de cadeaux. Dans le domaine agricole, nos pays ont choisi la stratégie du passager clandestin en copiant avec plus ou moins de retard les mesures de politique agricole américaine sur les prix, les aides directes, le découplage... Mais les États-Unis ont vu leur déficit commercial avec l'Union Européenne tripler en dix ans même sur les produits agroalimentaires. Il est en 2017 de 3,5 Mds € avec la France et de 11 Mds € avec l'UE, essentiellement sur les vins et alcools.

Le nouveau Président américain bouleverse la donne et prend des mesures commerciales agressives. Nous pensions pouvoir nous développer à l'abri d'un allié puissant sans en assumer le coût militaire. En rompant l'accord avec l'Iran et celui du G7, Donald Trump nous met au pied d'un autre mur. Les États-Unis s'autorisent à mettre des droits de douane sur l'acier et peut être sur les voitures allemandes et des produits alimentaires. Ils engagent parallèlement la guerre contre les sociétés européennes au nom du principe d'extraterritorialité du droit américain.

Cela ne facilite pas la cohérence des politiques pour chacun de nos pays. Le doute s'installe et les anglais qui n'avaient pas la foi chevillée au corps ont été jusqu'à la rupture du Brexit. La vague d'immigration créée par la guerre de Syrie renforce les réflexes nationalistes. Même l'Italie, l'un des six pays fondateurs de l'Europe vient à douter. Dans ce contexte mouvant, la souveraineté alimentaire redevient une préoccupation stratégique à l'échelle de l'Union. Pourtant, la Commission propose pour la nouvelle Pac moins de budget commun et plus de mesures nationales...

Tous ces périls seraient de nature à favoriser une prise de conscience commune bien utile pour revisiter les objectifs de la construction européenne. Pris de vertige, il ne faudrait pas que les peuples européens retournent à leurs vieux démons du nationalisme économique.

des droits
de douanes
exorbitants

la stratégie
du passager
clandestin

ACTU AGRICOLE

Viticulture

Faible récolte mais prix en hausse	P. 3
3/4 des importations de vins en France à 60 cts le litre !	P. 3
La récolte mondiale est la plus faible depuis le début des années 2000	P. 4

Elevage

BOVINS : Hausse des abattages de vaches laitières et des exportations de brouards	P. 4
PORCINS : Hausse de la production et baisse des prix	P. 5
OVINS : La production a reculé d'un quart depuis 2000	P. 5
AVICULTURE : Reprise de la production et diminution du déficit	P. 5
LAIT : Collecte et prix stables	P. 6

Grandes Cultures

Les pays méditerranéens importent 100 Mt de céréales par an	P. 6
La Chine détient la moitié des stocks mondiaux de céréales et de riz	P. 7

Fruits & Légumes

POMMES : Le prix grimpe de 12 %	P. 8
FRAISES : La production augmenterait de 6 % en 2018	P. 8
TOMATES : Production et prix en baisse	P. 8

GESTION & DROIT

Du nouveau en matière de plus-values sur vos parts sociales et actions	P. 9
--	------

PORTRAIT D'AVENIR

Unis pour pénétrer le marché français des vins	P. 11
--	-------

EN BREF

En 2015, le niveau de vie médian des Français reste inférieur à celui de 2008	P. 13
Les oiseaux victimes des pesticides ou des parcelles trop grandes ?	P. 13

CULTURE

Nourrir au front	P. 14
Nul homme n'est une île	P. 15

PARLONS DE NOUS

Le soutien aux porteurs de projets AGIRAGRI / MiiMOSA	P. 15
Le tour du monde d'AUCAP-TERRAVEA	P. 16



Chine,
premier pays
importateur

Faible récolte mais prix en hausse

Avec 36,8 millions d'hectolitres, la récolte 2017 est extrêmement faible. La production chute de 19 % par rapport à l'année dernière. Mais cela n'empêche pas un développement des exportations même sur les pays européens. En effet, la production a reculé de 25 % en Italie et de 15 % en Espagne. La Chine est le premier pays importateur de vin français en Appellation d'Origine. Ses importations augmentent cette année de 31 %. Depuis 2013, les exportations vers les pays tiers dépassent celles vers l'UE.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

3/4 des importations de vins en France à 60 cts le litre !

La France importe de plus en plus de vins étrangers. Cela représente un peu moins de 5 millions d'hectolitres pour les trois dernières campagnes contre 3,4 Mhl pour 2004-2005. Comment se fait-il que nous importions tant de vins ? Faut-il s'en offusquer ? Certes, il serait préférable de le produire en France mais constatons cependant que cette hausse des importations n'empêche pas un excédent croissant de notre commerce extérieur de vins qui s'est amélioré de 3 Mds€ en 10 ans.

Le calcul est simple : 5 Mhl pour 580 M€, soit un prix moyen du litre à 1,15 € ! Effectivement 75 % de ces importations sont faites au prix moyen de 0,6 € le litre et 12 % au prix de 1,8 €/l. Il n'y a que 4 % de ces importations à plus de 4 €/l. Ajoutons qu'une partie de ces vins est mise en bouteilles en France et réexportée ensuite.

On a longtemps pensé que les nouveaux pays producteurs allaient envahir la France. Ce n'est pas le cas. Près des trois quarts (72 %) de ces importations proviennent d'Espagne si bien qu'au total 90 % proviennent des pays de l'UE. Les légendes ont la vie dure. Ce n'est pas encore demain que les Français se passionneront pour les vins chiliens, australiens ou même chinois ! Loin d'être un danger, la croissance de la production dans un certain nombre de pays à haut potentiel de consommation comme les États-Unis, l'Argentine, l'Australie, l'Espagne, l'Italie, le Japon, la Chine sont un élément favorable au développement du marché des vins relativement aux autres boissons alcoolisées comme la bière ou les alcools forts.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

les légendes
ont la vie dure



www.agiragri.com



La récolte mondiale est la plus faible depuis le début des années 2000

D'après l'Office international des vins (OIV), avec seulement 247 millions d'hl, la récolte mondiale de vins est la plus faible de ce siècle. Les maxima ont été atteints en 2004 et 2013 avec plus de 290 Mhl. Les minima de 2002 et 2012 ont dépassé de 10 Mhl celui de l'année dernière. La surface totale de vigne est de 7,7 millions ha. C'est 10 fois la surface Française. Avec 11 % des surfaces, la Chine serait désormais le deuxième pays après l'Espagne (14 %) et avant la France et l'Italie (9 %).

Ces chiffres sont extraits d'une synthèse de FranceAgriMer sur le commerce extérieur qui montre également que la part de marché de la France se stabilise ces dernières années. Nos exportations sont essentiellement constituées de vins « tranquilles » en Bouteille (73 %). Les vins en vrac ne constituent plus que 12 % de nos exportations. Les vins effervescents se développent. Les seules exportations de champagne ont atteint 2,8 milliards €, un record historique.

Au total, la France a exporté 14,8 Mhl de vins mais elle en a importé 7,5 Mhl. En volume, la performance est moyenne mais en valeur il en va tout autrement puisque les exportations ont été de 9,01 milliards € et les importations ont été de moins d'un milliard (810 millions €). Le solde a donc été de 8,2 milliards €. Pour les spiritueux, les exportations ont été très peu supérieures aux importations (1,9 contre 1,3 Mhl) alors que le solde en valeur est de 3,3 milliards €.

Mais il convient d'être vigilant. Certes la Chine est devenue un énorme débouché pour ce secteur mais les États-Unis et le Royaume-Uni sont aussi parmi nos meilleurs clients. Une détérioration de nos relations commerciales avec ces deux pays serait très fâcheuse pour nos échanges extérieurs de vins et spiritueux.

le marché
de la France
se stabilise

un solde
de
8,2 milliards €



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

Elevage

BOVINS : Hausse des abattages de vaches laitières et des exportations de broutards

Les vaches laitières fournissent une grande partie de la viande que l'on consomme en France. Et cela va continuer avec des abattages en hausse de 6,5 % par rapport à avril 2017. L'augmentation de l'offre de vaches pèse sur les cours, faisant tomber le cours de la vache « O » à 3,17 €/kg. En revanche, le cours des mâles se redresse à cause de la faiblesse de l'offre. Le commerce extérieur s'améliore grâce à la demande italienne de broutards. A noter aussi des exportations importantes vers la Tunisie et Israël.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

influence de
la variation de
l'offre sur les
cours



Philippines,
2^e débouché
"pays-tiers"

PORCINS : Hausse de la production et baisse des prix

Le marché est lourd. Les animaux attendent pour être enlevés et sont plus gros. En avril 2018, les volumes dépassent de 2 à 3 % ceux de l'année dernière. Les importations d'Italie grimpent mais celles en provenance d'Espagne diminuent. Sur les pays tiers, on constate toujours un courant important d'exportations de sous-produits vers la Chine mais une concurrence croissante des Etats-Unis. Les Philippines deviennent le deuxième débouché « pays-tiers » après la Chine. Au total, la balance des échanges extérieurs devient favorable. Les prix étaient en baisse jusqu'en janvier. Ils ont légèrement remonté jusqu'en avril pour repartir à la baisse.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

la France
couvre 44 %
des besoins

OVINS : La production a reculé d'un quart depuis 2000

Le recul des abattages se poursuit sur les quatre premiers mois de 2018. Après Pâques, les prix amorcent leur baisse saisonnière mais ils restent à un niveau supérieur à 2017. Rien n'y fait, la production ovine française ne cesse de baisser. Depuis le début des années 2000, la chute atteint 25 %. Curieux phénomène sur ce marché où la consommation est couverte par des importations. Tout se passe comme si les consommateurs se déshabituait de cette viande. La production baisse et les importations encore davantage. La production française ne couvrirait plus qu'un tiers des besoins il y a 10 ans. Elle en couvre 44 % actuellement. Tout n'est pas perdu car cela signifie que la production de notre pays regagne un peu de terrain. Tout dépendra des consommateurs. Reprendront-ils goût aux produits de qualité locale ? Rien n'est moins certain.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

augmentation
des
exportations

AVICULTURE : Reprise de la production et diminution du déficit

En mars 2018, la production française se redresse. En tonnes équivalents carcasses (tec), elle progresse de 8,7 %. Les abattages de poulets sont en hausse de 6,9 %, ceux de dindes de 4,1 % et ceux de canards à rôti de 8,4 %. La filière foie gras se redresse après la crise du début 2017 mais les abattages restent inférieurs de 20 % à ce qu'ils étaient en moyenne ces cinq dernières années.

La progression de la production a permis d'augmenter les exportations de près de 9 %. Comme les importations augmentent moins fortement, le déficit se réduit. Les prix restent 5 à 7 % inférieurs à la moyenne des cinq dernières années.

Pour les œufs, la production reste stable mais les prix sont supérieurs de 60 % à ce qu'ils étaient en moyenne entre 2013 et 2017.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)



LAIT : Collecte et prix stables

le Bio 50 %
supérieur au
conventionnel

En mars, la collecte de lait en France a cessé d'augmenter par rapport au même mois de l'année précédente. Les prix du lait hors bio et AOP/IGP augmentent légèrement à 311 € les 1000 litres. C'est 5 € de plus qu'il y a un an. La collecte de lait de vache Bio représente 3,2 % de la collecte totale tandis que celle de lait AOP/IGP en représente 16,4 %.

Toujours à la même période, le prix du lait Bio standard reste stable à 458 €/1 000 litres. L'augmentation d'un an sur l'autre est plus faible que pour le lait conventionnel (1,2 % contre 1,6 %) mais l'écart reste très important : 147 € soit près de 50 % de plus. Pour les laits AOP/IGP, le prix à teneurs réelles augmente de 5,3 % entre février 2018 et février 2017 et de 3,8 % pour le lait conventionnel.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

Grandes Cultures

Les pays méditerranéens importent 100 Mt de céréales par an

des débouchés
commerciaux
pour la France

La séance de l'Académie d'agriculture du 23 mai dernier a été consacrée à une prospective céréales pour les pays méditerranéens. Sébastien Abis, Directeur du Club Demeter, a rappelé des chiffres impressionnants : il n'y avait que 100 millions d'habitants en 1950 dans tous ces pays. Il y en a désormais 500 millions et il y en aura probablement 700 millions en 2050... Malgré tous les progrès réalisés dans la production, leurs importations ne cessent de croître : 30 Mt en 1990, 50 Mt en 2000, 75 Mt en 2010 et plus de 100 Mt aujourd'hui. On peut s'attendre à des importations de 120 Mt à 140 Mt en 2025 !

Ces importations sont constituées à 60 % de blé car les habitudes de consommation privilégient le pain et les pâtes. Ce marché est très convoité par tous les exportateurs mondiaux mais on note une percée rapide de la Russie et de l'Ukraine sur la dernière décennie. L'Algérie, avec désormais 42 millions d'habitants, est notre plus grand client. D'après Remi Haquin, Président du conseil céréales de FranceAgriMer, la France se situe au 5^{ème} rang mondial des producteurs et au 3^{ème} rang des exportateurs de blé. La France fournit environ 30 % des besoins en blé du bassin méditerranéen et en particulier 60 % de ceux de l'Afrique du Nord. Ce dernier débouché représente depuis 30 ans environ 15 % de la récolte française.



La Chine détient la moitié des stocks mondiaux de céréales et de riz

Dans la mesure où la récolte est annuelle et la consommation quotidienne, il est indispensable de faire des stocks de céréales. Le grenier à blé collectif est un des premiers éléments de l'histoire des politiques agricoles. Mais lorsque l'on parle des stocks mondiaux, on parle d'une notion différente. On peut les nommer aussi stocks de report ou stocks stratégiques, c'est-à-dire ceux qui permettent de faire la « soudure » entre deux campagnes et ceux qui permettent aussi de faire face à de fortes baisses de production suite à des phénomènes climatiques.

On ne peut pas imaginer que ces aléas climatiques touchent en même temps toutes les régions du monde. Cela n'a pas grand sens de comparer les stocks mondiaux à la production car on oublie qu'il y a aussi dans chaque pays des stocks chez les agriculteurs, dans leurs coopératives et chez les meuniers. Il serait donc plus judicieux de comparer ces stocks mondiaux à l'ensemble des exportations annuelles.

De ce point de vue, il faut se féliciter des excellentes récoltes mondiales des cinq dernières campagnes. Les stocks de report sont actuellement de 602 millions de tonnes pour une production estimée à 2,1 Md de tonnes, pour un marché mondial qui n'est que de 363 millions de tonnes. Ces stocks représentent donc 29 % de la production et une fois et demie un an de marché mondial.

Il n'est pas inintéressant de regarder où se situent ces stocks. La Chine en détient actuellement 301 Mt soit la moitié des stocks mondiaux. Par comparaison, les États-Unis en ont trois fois moins. La situation est la même pour l'ensemble des six autres grands exportateurs mondiaux, dont l'Union Européenne. Ces statistiques concernent le blé, le maïs et autres céréales. Pour le riz, la Chine détient plus de la moitié du stock mondial avec 73 Mt sur 122 Mt alors que les cinq plus grands exportateurs n'en détiennent que 28 Mt. Pour le soja, la Chine occupe encore une position tout à fait centrale. Elle produit seulement 15 Mt sur une production mondiale de 336 Mt mais, elle achète près des deux tiers des exportations mondiales (98 sur 151 Mt). Pour les stocks, la Chine détient 18 Mt contre 23 Mt pour les trois exportateurs majeurs. Cela fait de très nombreuses années que la Chine est en quelque sorte le stockeur en dernier recours de l'ensemble de la planète. On aurait pu croire que le pays lève la garde maintenant qu'il dispose des réserves financières parmi les plus élevées du monde. Ce n'est pas le cas. La Chine reste préoccupée par sa sécurité alimentaire.

stocks de report ou stratégique

trois fois moins pour les Etats-Unis



Plus d'infos. Cliquer ici



www.agiragri.com



Fruits & Légumes

production
en baisse

POMMES : Le prix grimpe de 12 %

Malgré la baisse de la production française de pommes en 2017, le chiffre d'affaires progresse de 7 %. Comment expliquer ce paradoxe apparent ? Tout simplement par le fait que la production des autres pays européens a aussi chuté. Résultat, les importations sont moins importantes, les exportations progressent et les prix augmentent de 12 % en un an. En 2017, la production de pommes avait été la plus faible des dix dernières années avec 1,47 million de tonnes. Mais ce recul d'environ 3 % par rapport aux cinq dernières années est somme toute assez faible comparé à une baisse de 20 % dans les autres pays de l'UE.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

FRAISES : La production augmenterait de 6 % en 2018

Avec une légère augmentation des surfaces, la production française pourrait augmenter de 6 % en 2018 mais les conditions climatiques ont retardé les mises en marché. En avril, les prix étaient plus fermes que l'année dernière (+ 9 % en un an).

En 2017, la production française a été de 59 000 tonnes. Mais les importations sont très supérieures avec 73 000 t. L'essentiel de ces importations provient de l'Union Européenne (65 000 t). Les seules importations en provenance de l'Espagne sont presque équivalentes à la production totale française (52 000 t). Rappelons néanmoins que les exploitations françaises exportent elles aussi environ 11 000 t. Pour l'année 2016, la production française arrive au 5^e rang européen avec seulement 5 % d'une production totale européenne estimée à 1,3 million de tonnes. On comprend bien que l'Espagne arrive en tête avec 20 % mais il est plus étonnant que la France soit largement distancée par trois pays du Nord : la Pologne devient le challenger de l'Espagne avec désormais 16 % du tonnage européen ! Suivis de près par l'Allemagne (11 %) et du Royaume-Uni (9 %).



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

TOMATES : Production et prix en baisse

La production et les superficies sont stables mais cela n'empêche pas une baisse des prix de l'ordre de 21 % par rapport à l'année dernière et de 10 % par rapport à la moyenne 2013-2017 en avril. En fait, la consommation n'est pas au rendez-vous. A noter la quasi disparition des cultures de tomates de plein champ puisque 87 % des 2 300 ha de surfaces sont désormais sous serres. Avec seulement 560 000 tonnes, la France produit moins de 4 % de la production européenne. Même les Pays-Bas et la Grèce produisent davantage (5 %). Le plus gros producteur est l'Italie (37 %) suivi de l'Espagne (29 %). A eux deux, ils assurent les deux tiers de la production. Ils sont suivis par le Portugal (9 %).



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

la France
au 5^e rang
européen

moins de 4 %
de la
production
européenne

Associés de sociétés à l'IS et associés apporteurs de capitaux dans les sociétés à l'IR :

Ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de plus-values sur vos parts sociales et actions

Les plus-values mobilières réalisées à compter du 1^{er} janvier 2018 sont imposées de plein droit au taux de 12,8 % majoré des prélèvements sociaux de 17,20 %, soit une imposition globale à 30 % qui constitue le fameux prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou connu également sous l'appellation « flat-tax ».

Sont visées par ce nouveau dispositif, les plus-values sur titres réalisées par les associés de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ainsi que celles réalisées par les associés ne participant pas aux travaux de sociétés notamment agricoles relevant de l'impôt sur le revenu (IR). Il en est ainsi par exemple des plus-values réalisées par les associés de SARL et de SAS à l'IS qu'ils travaillent ou non dans ladite société et des plus-values sur parts sociales d'EARL ou de SCEA déagées par les seuls associés apporteurs de capitaux.

Précisons que ne sont pas concernées par ce nouveau régime, les plus-values sur titres réalisées par les associés exploitants de sociétés agricoles à l'IR dès lors qu'ils y exercent leur activité principale, celles-ci relevant du régime des plus-values professionnelles.

Toutefois, le contribuable, s'il y a intérêt, peut opter, chaque année au moment du dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu, pour le barème progressif de l'IR, afin de soumettre l'ensemble des revenus et plus-values entrant dans le champ du PFU à ce barème progressif.

Mais attention, cette option annuelle pour l'application du barème progressif est globale, il est impossible de combiner le PFU pour certains revenus du capital et le barème progressif pour d'autres. Ainsi, par exemple, un associé ne pourrait pas appliquer le PFU pour les plus-values sur titres de SARL qu'il aurait réalisées au titre d'une année civile et opter pour l'application du barème progressif pour les dividendes perçus au cours de cette même année.

suite page 10

Notons que seule l'option pour le barème progressif permet à l'associé cédant de bénéficier des abattements pour « durée de détention ». Cependant, ces abattements sont désormais applicables aux seuls titres acquis ou souscrits avant le 1^{er} janvier 2018. De même, seule cette option permet de déduire une fraction de la CSG acquittée sur le revenu global de l'année de son paiement.

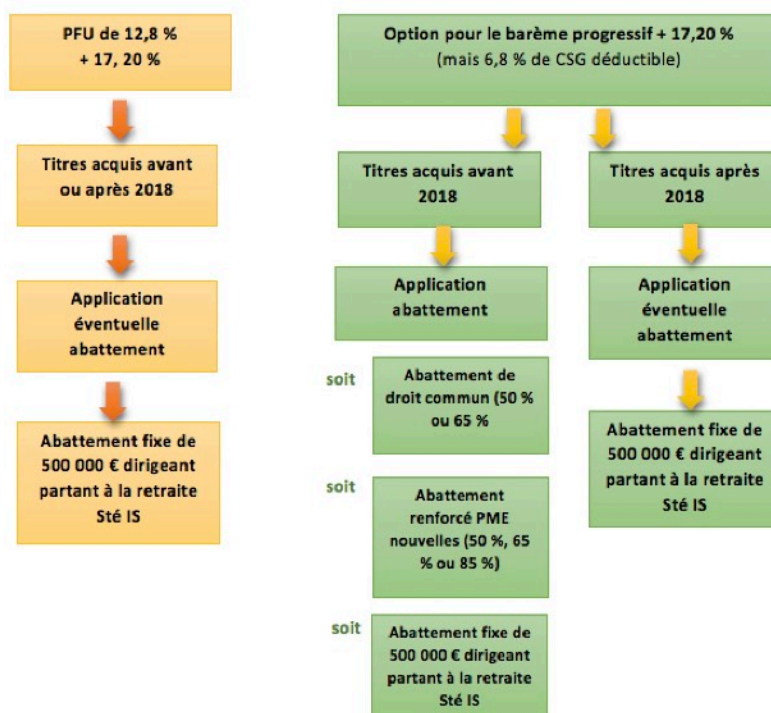
En revanche, est maintenu avec quelques aménagements, l'abattement fixe de 500 000 € pour les dirigeants partant à la retraite d'une société mais celui-ci concerne uniquement les dirigeants de sociétés à l'IS et pour les cessions réalisées, en principe, jusqu'au 31 décembre 2022 et ce, quel que soit le régime choisi (PFU ou option pour le barème progressif).

Dès lors désormais, il convient, en cas de réalisation de plus-values sur de titres de sociétés à l'IS ou pour les apporteurs de capitaux de sociétés, notamment, agricoles à l'IR, de choisir entre l'application du PFU et du barème progressif. Choix qui sera conditionné par :

- la date d'acquisition des titres (avant ou après 2018) ;
- la perception d'autres revenus entrant dans le champ d'application du PFU (dividendes, produits de placement à revenu fixe (revenus de créances, dépôt, cautionnement, compte-courants d'associés, revenus d'obligations...)).

Choix pour lequel votre expert-comptable pourra vous accompagner et vous conseiller.

Récapitulatif des régimes applicables aux PV sur titres réalisées à compter du 1^{er} janvier 2018





Unis pour pénétrer le marché français des vins

Quatre vignerons indépendants ont créé une SARL au statut d'agent commercial et embauché une VRP chargée de vendre sur le marché français les productions de leurs domaines du Sud de la France.

Un « Vin Pas Ordinaire ». C'est le nom de la première cuvée de 4 000 bouteilles, imaginée et créée avec passion par quatre copains. Ces « Vignerons Pas Ordinaires » ont assemblé les vins de leurs domaines respectifs. « Chacun a amené ce qu'il souhaitait lors d'une dégustation d'assemblage et nous avons trouvé des synergies inattendues », relate fièrement Vincent Dubernet, co-gérant du Château de Fontarèche (Aude). Lancée six ans après leur association, cette marque va raconter leur histoire. Celle de quarantenaires dynamiques, ingénieurs de Purpan, branchés viticulture de précision et soucieux de l'environnement. La marque VPO vise à faire parler d'eux. Mais, elle sera limitée en volume car les viticulteurs ne perdent pas de vue l'objectif initial : faire connaître et vendre en France les vins de chaque domaine.

« Le marché français est très atomisé, consommateur de temps administratif et commercial et pourvoyeur d'interlocuteurs parfois peu fidèles, témoigne Vincent Dubernet dont le Château exporte 95 % de sa production. Il faut en permanence avoir une dynamique, être présent, faire des tournées, sans parler de la logistique, bien plus efficace pour exporter que sillonner les régions. C'est une fuite en avant ».

Des ventes en progression

Avec Jérôme Fil, gérant du Domaine Pierre Fil (Aude) et Laurent Pratz, gérant du Domaine Serre Romani (Pyrénées-Orientales), l'idée leur est venue de mutualiser leurs efforts. Minervois, Corbières, Pays d'Oc, Roussillon et Maury... Chacun produit des vins aux profils et typicités très contrastés, positionnés sur une large gamme de prix. Alors s'ils ne sont pas concurrents, pourquoi pas mettre en commun la ressource commerciale ? C'est ce qu'ils font en 2013, avec un quatrième associé, Vincent Parcé, négociant et gérant de Parcé Frères (Pyrénées-Orientales), en optant pour une formule peu répandue : une SARL au statut d'agent commercial. La structure emploie une VRP en contrat exclusif, chargée de négocier directement avec des metteurs en marché. Ce choix complique le travail de Lucy Ferrer, la VRP, car les grossistes sont peu nombreux et les places chères pour entrer dans leur portefeuille. « C'est un travail de longue haleine, confirme Vincent Dubernet. Il faut être à l'affût d'une place qui se libère, d'un Corbières qui a augmenté ses prix de façon déraisonnable... ». Pas facile quand on a quatre domaines aux identités bien distinctes et pour terrain de jeu la France entière ! Mais c'est plus sécurisant car le grossiste achète un stock et se débrouille pour l'écouler. C'est également moins coûteux que de passer par des agents commerciaux qui prennent entre 10 et 15 % de commissions et qui ne font qu'amener la vente.

La SARL se rémunère à hauteur de 11 % en moyenne du chiffre d'affaires (CA) et la VRP perçoit un fixe plus une commission établie à 17 % du CA. « Ce taux a été évalué au début de l'activité par Jean-François Boumadi, notre expert-comptable EXCO FSO. A ce jour, il reste attractif pour Lucy et accompagne bien notre progression commerciale », se félicite Vincent Dubernet.

suite page 12

des
quarantenaires
dynamiques

mutualiser
les efforts

à l'affût
d'une place
qui se libère

Liberté et simplicité

Pour faciliter la gestion de la SARL, les paiements de commissions sont forfaitisés au mois. Il a suffi de 6 000 € (4 x 1 500 €) pour démarrer l'activité. Un tableau de bord commun (sur Dropbox) indique les équilibres entre montant de commissions facturées et versements forfaitaires. De 1000 à 2000 €/mois, ces derniers sont ajustés lors des réunions de travail, trois ou quatre fois par an.

Les charges de la SARL sont stables, entre le salaire de Lucy, le coût du véhicule de fonction et les frais de déplacement relatifs aux tournées. Les frais de la SARL incluent également les frais administratifs (social, facturation des commissions...), pris en charge par le Domaine Fil et facturés à la SARL au temps passé (entre 20 et 25 heures par mois, soit environ 10 % du CA) et les frais de transport.

Apporter une solution logistique pour le marché français était en effet indispensable. « A l'export, il y a des camions en permanence qui tournent pour la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse... Pour un petit importateur dans ces pays très tournés sur le Languedoc, faire venir une palette de Fontarèche, c'est très facile et peu coûteux. Ce n'est pas du tout le cas pour les régions en France ! Il fallait pouvoir consolider rapidement et en un seul lieu une palette entre du Minervois, du Corbières, du Roussillon, du vin doux naturel... Nous avons donc choisi un transporteur à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) qui nous permet de traiter avec des petits cavistes, voire des restaurants, qui commandent 120 bouteilles, avec des délais de livraisons de 48 h à 72 h.

En 2017, le volume d'affaires généré pour les quatre entreprises était de 470 000 € pour 118 000 bouteilles vendues. Le Domaine Fil représente près de la moitié des ventes en volume en lien avec son positionnement commercial historiquement 100 % France. « Même si Fontarèche met plus de temps à se développer, la dynamique est là. J'ai confiance en l'avenir », assure Vincent Dubernet. Et ne lui parlez pas d'amitié naïve ! Le choix d'une SARL au statut d'agent commercial, doublé d'une VRP exclusive est confirmé. « Nous avons une maîtrise totale de la mise en marché, nous pouvons focaliser d'une façon très personnelle et la simplicité de mise en œuvre du dispositif est importante », justifie-t-il. Ce ne sont pas les seuls avantages. « En cas de retrait, les associés sont protégés car l'indemnité légale est limitée à deux ans de commissions, précise Jean-François Boumadi. Au moment de l'embauche, la société bénéficie d'un abattement de 30 % sur les charges salariales. Et, lorsque les associés n'entrent pas dans leurs frais la première année, ils peuvent abandonner leur créance à la SARL, la perte étant déductible chez les viticulteurs. » Tous les ingrédients de la réussite sont réunis. Reste à se vendre !

des charges
stables

une maîtrise
totale
de la mise
en marché



En 2015, le niveau de vie médian des Français reste inférieur à celui de 2008

Dans une étude récente sur « Les revenus et le patrimoine des ménages » de l'année 2015, l'INSEE constate que le revenu médian, c'est à dire celui qui partage par moitié la population des ménages français, n'a plus augmenté depuis la crise de 2008. Il a certes légèrement augmenté en 2014 et 2015 mais le niveau atteint en 2015 est de 20 300 € par an et par personne vivant dans un ménage, soit 1 692 € par mois. Les 10 % les plus aisées ont un revenu supérieur à 37 510 € par personne. A l'inverse, les 10 % les moins riches touchent moins de 10 800 € par an, soit moins de 905 € par mois. Les inégalités ne se sont pas réduites depuis 10 ans. Mais il faut signaler qu'elles ne se seraient pas accrues alors que c'est le cas dans de nombreux autres pays. Selon l'OCDE, l'indice a nettement augmenté aux États-Unis, en Allemagne et même dans les pays nordiques souvent cités en exemple comme la Finlande et la Suède. En 2015, en France métropolitaine, 14,2 % de la population soit 8,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire avec moins de 1015 € par mois (60 % du revenu médian). Par comparaison, le RSA est de 514 € et le minimum vieillesse de 800 € par mois.

Cette étude porte aussi sur les patrimoines. Un agriculteur sur deux a un patrimoine supérieur à 599 000 € et un sur dix a un patrimoine supérieur à 1,7 millions €.

Cette étude porte aussi sur les patrimoines. 89 % des agriculteurs possèdent leur résidence principale alors que pour la moyenne des ménages de France, le pourcentage n'est que de 59 % et de 33 % pour les ménages d'employés.

Le patrimoine moyen des ménages Français est de 270 000 € et celui des ménages d'agriculteurs est de 1 049 000 €. Même pour les 10 % des ménages qui ont le moins de capital, la moyenne pour les agriculteurs ressort à 172 000 €.

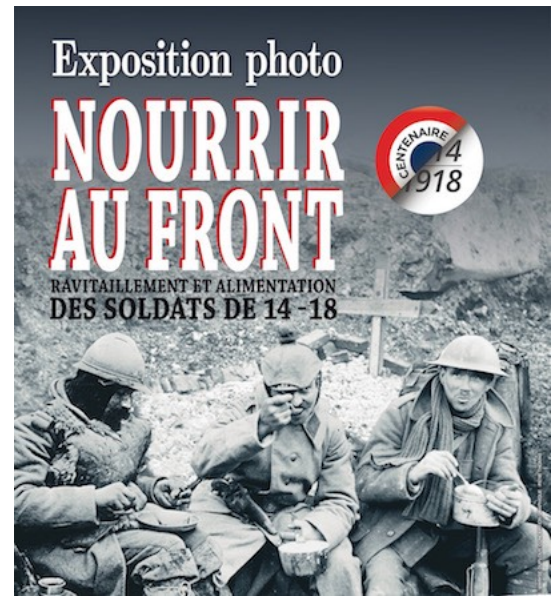
Mais ce sont les ménages d'agriculteurs qui sont les plus nombreux à être endettés (73 % contre 45 % pour la moyenne des ménages) et qui ont l'endettement moyen le plus important avec 150 000 € contre une moyenne toutes catégories à 71 000 €.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

Les oiseaux victimes des pesticides ou des parcelles trop grandes ?

Les oiseaux disparaissent. Bientôt, nos enfants ne sauront plus reconnaître une alouette d'une hirondelle. Il est vrai que nous n'avons plus besoin de nettoyer les pare brise des voitures en été. Il y a moins d'insectes et donc moins de nourriture pour leurs prédateurs volants. Mais Philippe Viaux apporte un complément d'information important dans un article à paraître prochainement sur le site de l'Académie d'Agriculture. Une des causes de la disparition des oiseaux serait aussi la disparition des haies, des arbres isolés et surtout l'agrandissement des parcelles. Là où la moissonneuse batteuse passe, les niches écologiques trépassent. Il n'est pas rare de voir aujourd'hui des parcelles de 100 ha. Impossible de se réfugier pour la faune présente au moment du passage des machines ! Il serait pourtant possible de concilier le modernisme des matériels et la préservation de la faune. Il faudrait pour cela faire des parcelles longues et étroites et que celles-ci soient comprises entre 5 et 8 ha avec une largeur maximum de 120 m. Plusieurs décennies seront nécessaires pour voir le retour des alouettes mais une mixité des productions permettrait aussi de réduire les coûts de production. Stratégie gagnant-gagnant où les alouettes et perdrix seraient un élément de compétitivité et de préservation de la biodiversité.



Nourrir au front une exposition sur le ravitaillement et l'alimentation des soldats de 14-18.

Mais comment tenaient-ils, *nos poilus*, dans la boue, l'odeur, sous les pluies d'obus ? Il y avait la volonté de ne pas céder, faire comme les autres. Et puis, il y avait des petits riens : le colis de la famille, la lettre de sa femme, et... le repas quotidien. Le repas, à la fois insignifiant et crucial, qui influe tant sur le moral du soldat, est un moment de pause dans la guerre.

Comment nourrir chaque jour le « gargantua militaire » avec ses trois millions d'hommes ? Le défi logistique est énorme. Et puis, la guerre a ses rythmes. Il y a le front et l'arrière, à l'abri. Le repas de l'arrière, la popote, peut être aussi un vrai moment de plaisir.

C'est cette histoire que cette exposition « Nourrir au front » raconte. 40 panneaux et 250 photos issues de cartes postales et des archives françaises, allemandes et britanniques. Chacun sait que les combattants avaient vécu les mêmes choses mais ils ont aussi photographié les mêmes moments. L'effet miroir est saisissant et poignant. Les photos sont complétées par des textes témoins tirés des lettres et journaux de l'époque.

Le monde paysan est évidemment directement impliqué. Tant par la saignée qu'il a subi que par les réquisitions (« la terreur des campagnes ! ») et le changement d'alimentation. Le paysan végétarien par habitude devient un poilu carnivore. Viande tous les jours !

L'expo suit un parcours documentaire en six séquences : le ravitaillement, les hommes et le matériel (les cuisines roulantes), l'alimentation du soldat (le pain, la viande, le vin...), les repas des premières lignes et les corvées de soupe, les repas de l'arrière et les popotes, enfin, les à-côtés (la propagande...)

L'exposition, inaugurée en septembre 2016 par le ministre de l'économie, est itinérante et a été présentée dans une vingtaine de sites, collectivités territoriales, sites militaires et lieux culturels. L'expo sera en septembre à Blois et Périgueux, avant Belfort, Saint Maixent, Châlons en Champagne, Metz... Elle sera le 11 novembre à Rambouillet.

L'expo est encore disponible pour décembre et 2019. Renseignements : nj.brehon@gmail.com

Nul homme n'est une île, un film de Dominique Marchais

Certains se souviennent du film « Le temps des grâces ». Dominique Marchais y explorait la noblesse du métier d'agriculteur à travers le discours d'un certain nombre d'entre eux. Dans « La ligne de partage des eaux », il explorait la capacité des hommes à négocier autour des usages de l'eau du fleuve. Dans ce nouveau documentaire, « Nul homme n'est une île », il part à l'étranger et regarde des communautés rurales de Sicile, de Suisse et d'Autriche. Il montre qu'elles sont en train d'inventer une manière de vivre très innovante qui pourrait bien nous donner des leçons de bon gouvernement. Se pourrait-il que nous retrouvions ainsi les mythes dépeints dans les fresques de Sienne montrant tous les avantages d'une société véritablement démocratique, c'est-à-dire entre égaux ? Dévoilées par une historienne italienne volubile, ces magnifiques fresques restent comme leur nom l'indique, d'une fraîcheur « sociétale » inouïe. Un film qui redonne la foi dans l'homme et dans le dynamisme du monde rural.

PARLONS DE NOUS



Le soutien aux porteurs de projets AGIRAGRI / MiiMOSA

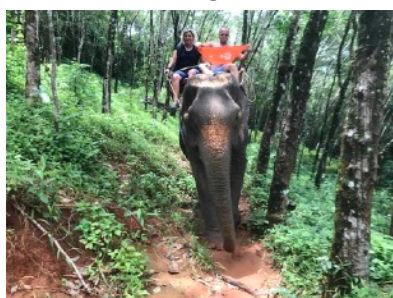
L'appel à projets lancé le 2 mars 2018 au Salon International de l'Agriculture par MiiMOSA, 1^{ère} plateforme de financement participatif exclusivement dédiée à l'agriculture et à l'alimentation et par AGIRAGRI, se termine le 2 juillet. A partir de cette date, plus aucun projet ne peut être déposé mais vous pouvez continuer à soutenir les porteurs de projets. Vin, champagne, bière, pain, légumes, lait, fromage, viande, agroforesterie... Gers, Ardèche, Loiret, Marne, Guyane, Martinique... Bio, AOP... Il y en a pour tous les goûts ! Ensuite, AGIRAGRI sélectionnera 5 lauréats parmi une trentaine de dossiers. Les gagnants vont bénéficier d'une dotation de 10 % de l'objectif de la collecte dans une limite de 1 000 € et d'une invitation à exposer auprès d'un cabinet AGIRAGRI, les besoins soulevés par leur projet en termes de conseils en gestion, fiscalité, comptabilité, social, organisation juridique...

Le tour du monde d'AUCAP-TERRAVEA

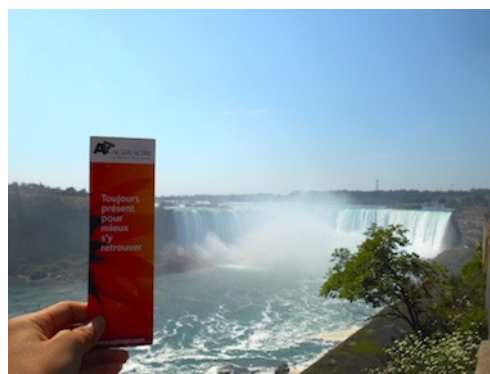
Depuis le début de l'année, nous vous parlons du ChAallenge AGIRAGRI 2018 dont l'objectif était de promouvoir la marque. Le cabinet Aucap-Terravea avait choisi de nous faire voyager aux quatre coins du monde grâce à ses collaborateurs, clients, amis et familles. « Le but était de fédérer nos collaborateurs et clients autour d'un même projet et faire mieux connaître notre appartenance au groupement AGIRAGRI », raconte Alexandra Munnier, expert-comptable associée chez Aucap. Chacun a emmené AGIRAGRI dans ses valises et baladé t-shirt, bandanas et autres objets publicitaires à l'effigie d'AGIRAGRI (AA) à travers 4 continents, 22 pays, 11 régions françaises, 33 départements et 50 villes ! « Même si notre cabinet n'a pas remporté la première place du ChAallenge, nous avons des photos souvenirs exceptionnelles et ça, "çAA" n'a pas de prix !! Un grand merci à toutes et à tous pour votre contribution à ce beau projet qui sans vous n'aurait pas été possible ».



Shanghai



Thaïlande



Chutes du Niagara (Canada)



Sicile



Portugal